





La famille est un lieu social de l'institution du sujet et du citoyen. Mais c'est aussi le lieu de la désintégration, de la confusion incestueuse, des violences corporelles et du meurtre.

VIFFIL, consciente de l'importance structurale de cette unité sociale veut éviter sa dégradation. Malgré la tourmente destructrice, VIFFIL intervient pour sauvegarder femmes et enfants qui le peuvent encore. VIFFIL accueille dans la réalité matérielle, sociale et psychique celles et ceux qui s'y confient. Il ne s'agit pas d'un foyer d'assistance, mais d'un lieu d'élaboration et de renaissance.

VIFFIL, consciente que le symbolique et la loi bafoués ont été au commencement du désastre, accompagne les victimes dans leur recours au droit et à la justice. Il n'y a pas d'aide sans connaissance. Aussi, les équipes de VIFFIL sont attachées à étudier la violence, à collecter les savoirs sur ce sujet.

VIFFIL se veut moteur dans la recherche et élabore des projets à partir de son expérience humaine. Cette connaissance n'est pas réservée à son seul usage et, dans un but de prévention, VIFFIL est un point de diffusion du savoir à la disposition de quiconque peut le faire fructifier.

*Liliane Daligand,
Présidente de l'Association*



La violence conjugale ou violence dans le couple

SOLIDARITE FEMMES

3919

7J/7 (appel gratuit)

La violence conjugale est un processus au cours duquel, dans le cadre d'une relation sentimentale, un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs. A de rares exceptions près, la violence est le fait des hommes, elle s'inscrit dans un rapport de force dissymétrique. Ces violences peuvent prendre différentes formes, verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives...

Le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui **au cours d'une année** sont victimes de violences physique et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, est estimé à **219 000 femmes**¹. L'auteur de ces violences est le mari, concubin, pacsé ou petit-ami ; ancien ou actuel ; cohabitant ou non.

8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Parmi ces victimes, 16% déclarent avoir déposé plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences.

3 femmes victimes sur 4 déclarent avoir subi des faits répétés. En effet la violence dans le couple est rarement un fait unique, elle se répète, devient de plus en plus fréquente et de plus en plus grave selon un rythme, un cycle bien décrit par les victimes comme par les auteurs. Auteurs qui paraissent présenter une véritable addiction à la violence, addiction en risque de contaminer les victimes sous emprise. Ceci pouvant expliquer la difficulté des femmes à se séparer d'un homme violent. Elles partent et reviennent sept fois en moyenne avant la séparation définitive.

Spirale de la violence qui croît en fréquence et en intensité.



Lune de miel

Escalade de la violence

Episode violent



1
Climat de tension

2
Explosion de la violence

3
Justifications

4
Lune de miel

¹ <https://stop-violences-femmes.gouv.fr>

Femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. Source : enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2018 - INSEE-ONDRP. Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes de 2012 à 2018.

Les conséquences des violences sur la santé des femmes

Ces conséquences sont multiples, traumatiques avec plaies, ecchymoses, hématomes, brûlures, morsures, fractures, mais aussi psychiatriques avec surtout état anxiodépressif, troubles cognitifs, syndrome psychotraumatique, asthénie, culpabilité et honte. Les pathologies gynécologiques sont fréquentes, de même que celles obstétricales avec risque pour le fœtus. Le domaine psychosomatique n'est pas épargné, comme celui des maladies chroniques en risque d'être aggravées par les violences ou de ne pas bénéficier d'un traitement continu et régulier.

Blessées, massacrées, violées, brûlées, torturées les femmes en gardent des séquelles invalidantes et certaines meurent de suicide ou de meurtre.

Une femme décède sous les coups de son conjoint tous les 2 à 3 jours. Leurs enfants en sont souvent témoins, toujours victimes, qu'ils soient tués ou orphelins.

L'étude des morts violentes au sein du couple est assez récente. En 2006 la première étude² recensait **137 femmes, 29 hommes et 11 enfants tués**. Sur les 29 hommes, 15 étaient auteurs de violences.

En 2012, 166 femmes, 31 hommes et 25 enfants sont assassinés.

En 2018, 121 femmes, 28 hommes et 21 enfants ont été tués. Sur les 28 hommes qui ont été tués, 15 étaient des auteurs de violence.

En 2019, 150 femmes ont été tuées par leur conjoint, souvent au moment de la séparation ou peu après.

Le terme souvent employé actuellement est féminicide, bien qu'il ne figure pas dans le code pénal.

² ETUDE NATIONALE DES DECES AU SEIN DU COUPLE - ANNEE 2006 - Ministère de l'Intérieur - DELEGATION AUX VICTIMES



Histoire de l'association **VIFFIL SOS Femmes**

L'association VIFF est née en 1979. Un homme en est à l'origine, le maire de Villeurbanne, Charles Hernu, sensible à la détresse des femmes victimes de leur conjoint. Il ne s'est pas contenté de les consoler. En homme d'action, il a décidé qu'un accueil et un hébergement étaient nécessaires. Il a été précurseur puisque l'association VIFF SOS FEMMES a été l'une des premières en France à héberger des femmes avec enfants, des mères victimes de violence, dans un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), organisé non pas en foyer collectif mais en hébergement diffus dans des appartements individuels afin de favoriser l'autonomisation des femmes, de les aider à s'extraire du joug de la prison des violences. Depuis 1979 l'association s'engage pour ces femmes victimes et leurs enfants. Elle les écoute, les accueille, les aide à se séparer de la violence, les héberge, les accompagne sur le chemin de la sécurité et de la liberté. Une équipe accompagne les femmes, les enfants. Elle est composée de personnel formé à la victimologie, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, chef d'atelier, éducateurs spécialisés et de jeunes enfants, juristes, psychologues cliniciens, secrétaire d'accueil, techniciens d'intervention sociale et familiale.

Depuis 2016, VIFF (Villeurbanne Informations Femmes Familles) est devenue VIFFIL en fusionnant avec l'association FIL (Femmes Informations Liaisons) qui avait les mêmes objectifs et les mêmes valeurs. VIFFIL signifiant maintenant : Violences Intrafamiliales, Femmes Informations Liberté.



Un accueil des femmes victimes de violences conjugales

Le Centre d'Hébergement

VIFFIL accueille dans la réalité matérielle, sociale et psychique celles et ceux qui s'y confient. Il ne s'agit pas d'un foyer d'assistance, mais d'un lieu d'élaboration et de renaissance.

VIFFIL SOS Femmes
04 78 85 76 47

Cet accueil permet une mise à l'abri et ouvre une parenthèse autorisant à rompre concrètement avec la violence.

L'accompagnement des personnes vise autant à la (ré)insertion sociale qu'à l'aide à la restructuration et à la prévention du risque de répétition.

De formation sociale pluridisciplinaire, l'équipe éducative assure le suivi et le soutien des résidentes dans les différents domaines nécessaires à leur autonomie personnelle et sociale : ressources, emploi, scolarité, santé, logement et action judiciaire.

Ce travail s'appuie sur des temps collectifs d'échange, de valorisation des savoirs faire et de mise en lien.

Les enfants bénéficient d'une prise en charge personnalisée, différenciée de celle des adultes ; désignation d'un personnel spécifique référent, organisation le mercredi d'espaces d'expression : ateliers contes et ateliers mères-bébés conduits par une psychologue clinicienne. Un livret d'accueil a été élaboré en 2016, actualisé en 2020, et est offert à chaque enfant à son arrivée.

L'accueil des enfants est prévu selon les besoins, dans les structures proches du lieu de résidence : petite enfance, école, collèges, lycées.

Le logement d'abord

Organisé en structure éclatée, l'association dispose d'une trentaine d'appartements. Un logement distinct meublé et équipé est attribué à chaque famille.

Depuis de nombreuses années VIFFIL travaille avec différents bailleurs sociaux et communes de la Métropole Lyonnaise pour proposer des solutions d'hébergement aux femmes victimes et leurs enfants.

A titre d'exemple

La maison Marie Laure Tournier Ghazarian à Décines accueille 5 femmes et 3 enfants en colocation.

4 appartements dédiés sont situés à Vaulx en Velin

Le Service Mutualisé de Suite

Le Service Mutualisé de Suite créé en 2006 s'appuie sur un partenariat entre trois associations : ACOLEA, LAHSo et VIFFIL-SOS Femmes, notre association ayant été désignée comme organisme gestionnaire.

Ce service est un relais à la sortie des centres d'hébergement, il offre aux familles qui accèdent à un logement autonome la possibilité d'un accompagnement dans leur nouvel environnement.

Ce dispositif a pour objectif d'étayer et de sécuriser le parcours des personnes hébergées dans un temps de transition, afin de prévenir le risque de répétition de la violence. En effet un accompagnement est nécessaire pour permettre à la femme de sortir durablement des violences. VIFFIL travaille avec différents partenaires pour que la séparation d'avec la violence soit définitive.

Une mise en sécurité en urgence

Malgré la tourmente destructrice VIFFIL intervient pour sauvegarder femmes et enfants qui le peuvent encore.

A la suite de la signature d'un protocole avec la direction départementale de la cohésion sociale en 2011 l'association VIFFIL SOS Femmes a évalué la situation des femmes victimes de violences conjugales. Cette évaluation ayant pour objectif de connaître la dangerosité de leur situation et de les mettre à l'abri à l'hôtel. En dehors des heures de bureau, la mise à l'abri passait par le 115.

La situation dramatique des femmes victimes de violences conjugales nécessitant une réponse plus adaptée, l'association a proposé en 2017 la mise en place d'un dispositif d'astreinte et d'hébergement en urgence des femmes victimes de violences conjugales en **Centre d'Hébergement collectif**. En accord avec la DRDJCS du Rhône (Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale), la police, la gendarmerie et le parquet, un « Dispositif d'astreinte et d'hébergement en urgence pour la mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales » a été mis en place. **C'est un dispositif unique qui n'a pas d'équivalent en France.**



Concrètement cela se traduit par la mise en place d'un numéro téléphonique d'astreinte 24h / 24h, 365 jours par an, en relation avec les services de police et de gendarmerie, avec la possibilité de mettre la femme et ses enfants en sécurité dans un centre d'hébergement avec du personnel éducatif présent 24h/24h. Le professionnel d'astreinte de VIFFIL contacté par un officier de Police/Gendarmerie évalue la situation de dangerosité dans laquelle se trouve la femme. Cette évaluation en urgence prend en compte l'environnement de la femme et ses ressources personnelles. Elle s'appuie également sur l'expertise des professionnels de l'association qui accueillent et accompagnent des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants au quotidien.

Les critères sont multiples, les antécédents de violences, la répétition des passages à l'acte, le passé pénal du conjoint, ...

L'astreinte, l'évaluation et l'accompagnement sont assurés par les travailleurs sociaux de l'Association VIFFIL SOS Femmes qui ont l'habitude de mener ce type d'évaluation.

Il est important de préciser que le dépôt de plainte n'est pas une exigence pour valider la mise en sécurité (seules 16 % des femmes victimes portent plainte).

Lorsque la situation l'exige au regard des éléments de danger objectivés par l'évaluation, la mise en sécurité est organisée : la femme est orientée, accompagnée éventuellement par la police vers un lieu d'accueil d'urgence sécurisé et sécurisant (CHRS) où la femme et, le cas échéant, ses enfants sont accueillis par un professionnel, surveillant de nuit ou travailleur social. Cette mise en sécurité sera confirmée ou infirmée après un entretien en présentiel proposé dès le lendemain ou dans les 48h.

Dans le cadre du dispositif de mise en sécurité, les femmes peuvent être accueillies 24h/24h par une équipe de professionnels de l'un des trois centres d'hébergement collectifs, Acolea, Lahso et la fondation AJD qui mettent à disposition quatre chambres en CHRS. Elles sont logées, pour une durée maximum de 5 nuits, dans un appartement équipé avec mise à disposition des produits de première nécessité. À la suite de ces nuitées si aucune solution d'hébergement n'a été trouvée, elles seront accueillies à l'hôtel.

Si une femme ne relève pas du dispositif, si sa situation ne semble pas présenter un danger imminent ou si elle dispose d'autres solutions pour sa protection, les coordonnées des associations spécifiques sur la question des violences conjugales lui sont communiquées. Elle prendra contact avec notre association et pourra bénéficier d'un accompagnement social et/ou juridique, si elle le souhaite.

Le service AILE de VIFFIL

Accueil, Accompagnement, Information, Lieu d'Ecoute

La famille est un lieu social de l'institution du sujet et du citoyen. Mais c'est aussi le lieu de la désintégration, de la confusion incestueuse, des violences corporelles et du meurtre. VIFFIL, consciente de l'importance structurale de cette unité sociale, veut éviter sa dégradation

Ce service accueille, informe, écoute et accompagne les femmes victimes de violences conjugales dans différents dispositifs.

L'accueil de jour qui met à disposition des femmes victimes de violences un espace d'accueil physique et/ou téléphonique.

L'accueil de jour

met à disposition des femmes victimes de violences un espace d'accueil physique et/ou téléphonique. Lors de cet accueil sans rendez-vous, les femmes sont reçues par un professionnel spécifiquement formé à la problématique des violences au sein du couple.

L'accueil téléphonique

de VIFFIL SOS Femmes est un relais du numéro d'appel national 3919.

Les victimes et les professionnels peuvent téléphoner A VIFFIL neuf demi-journées par semaine et bénéficier d'une écoute par un professionnel formé aux violences conjugales.

Les permanences sans rendez-vous et l'accompagnement des femmes

Quatre demi-journées par semaine les femmes peuvent être accueillies dans différents lieux de la Métropole.

L'objectif de ces permanences est de permettre à la femme de venir au moment où elle le décide.

Un accompagnement vers la fin des violences

A la suite de ces permanences, un accompagnement peut être mis en place, selon la réalité matérielle et psychique de chacune des victimes.



Les ateliers de VIFFIL

La prise en charge des enfants témoins/victimes de violences conjugales

Malgré la tourmente destructrice, VIFFIL intervient pour sauvegarder femmes et enfants qui le peuvent encore.

Les enfants exposés à la violence conjugale en sont victimes. Ils sont submergés par leurs sensations, la culpabilité et la honte. Ils en ont des effets sur leur élaboration et sur leur santé. Le risque d'identification au violent ou à la victime est majeur.

VIFFIL s'en est préoccupé dès ses débuts et surtout à partir des années 2000 avec la création d'ateliers destinés aux enfants hébergés.

Ateliers mères-enfants de 0 à 4 ans et femmes enceintes

Après les violences qui ont été vécues, il s'agit d'accompagner l'enfant dans ses jeux lorsqu'il peut se mettre à distance de son parent, pour que chacun puisse profiter d'un temps pour soi ; ou encore d'entourer le parent et l'enfant en étant attentif au lien afin de créer un climat de confiance et de partage. L'idée est d'offrir un espace d'accueil et de soutien à la parentalité naissante.



Ateliers Enfants de 4 à 7 ans

Nous proposons un espace de jeu dans lequel l'enfant pourra s'exprimer et développer ses potentialités dans un cadre contenant et sécurisant. Dans ces ateliers, l'enfant peut s'exprimer de façons multiples et différentes, avec ou sans les mots. C'est un moment pour dire ce qui va bien, ce qui ne va pas bien, ou tout simplement être là. Nous proposons différentes médiations : marionnettes, contes, dessins, etc. . .



Enfants de 7 à 11 ans

À partir de cet âge, les enfants sont en capacité d'exprimer leur vécu et de porter un « jugement » sur leur histoire. Nous pouvons parler d'« enfant interprète ».

Pour cette tranche d'âge, nous proposons un atelier psychodrame comme médiation, où la violence peut être abordée, exprimée et mise en scène, dans un lieu sécurisé et contenant.



Enfants et adolescents de plus de 11 ans

Nous proposons aux enfants des rencontres avec un psychologue leur permettant de parler avec une personne neutre et de mettre en mots leur vécu. Même si l'enfant ne va pas mal, il est nécessaire de prévenir les effets dévastateurs des violences conjugales et le risque d'identification à l'auteur ou à la victime.

Le Groupe d'information et de soutien à l'entourage des femmes victimes de violences conjugales.

La famille et l'entourage des femmes victimes sont traversés par différents mouvements allant du sauvetage au rejet. La proposition est d'accompagner famille et proches, pour leur permettre de dépasser ces mouvements et supporter l'impuissance dans laquelle ils se trouvent.

VIFFILAVI Le service d'aide aux victimes

La victimologie émerge en Europe au milieu du XX^{ème} siècle, peu après la seconde guerre mondiale. Les premiers victimologues sont juristes ou psychanalystes et s'intéressent surtout à la participation de la victime au processus victimaire, aggravant son sentiment de culpabilité. A partir des années 60-70, sous l'influence des mouvements féministes aux USA, la recherche de la faute de la victime a été stoppée, sa souffrance est devenue centrale, nécessitant accompagnement et soins, ce qui s'est traduit par le développement de l'aide aux victimes.

En France, les associations d'aide aux victimes sont nées sous l'impulsion de Robert Badinter, ministre de la justice. En 1981 il demande à une commission présidée par le Professeur Paul Milliez de déterminer les attentes des victimes. Cette commission propose entre autres la création d'un réseau associatif d'aide aux victimes. Les premières associations naissent en 1983. Elles fondent l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) en 1986 qui deviendra France Victimes et qui fédère les 130 associations existant actuellement.

En 1989 VIFF a créé son service d'aide aux victimes, VIFF aide aux victimes, devenu **VIFFILAVI** en 2020 en fusionnant avec LAVI, association Lyon aide aux victimes.

N°AIDE AUX VICTIMES

116 006

7J/7 (appel et services gratuits)

VIFFILAVI, consciente que le symbolique et la loi bafoués ont été au commencement du désastre, accompagne les victimes dans leur recours au droit et à la justice.

N°AIDE AUX VICTIMES
04 78 60 20 21

Le Service d'Aide aux Victimes a pour vocation de recevoir toute personne s'estimant victime quel que soit son sexe ou son âge.

Le service reçoit également les proches des victimes.

Victimes de violences physiques, psychologiques, sexuelles, de harcèlement, de catastrophe, d'accident, d'attentat, de braquage, de séquestration, de vol,

d'escroquerie, d'abus de confiance ou d'accident médical.

L'accueil des victimes d'infractions est indépendant de tout dépôt de plainte, et de l'engagement ou non d'une procédure pénale.

Pour répondre à cette mission, les professionnels de ce service reçoivent les personnes dans différents lieux lors de permanences avec ou sans rendez-vous :

Dans nos locaux, Maison de justice et du droit, Tribunal Judiciaire, commissariat, ou tout autre lieu permettant la rencontre.

Ce service propose un accueil gratuit et confidentiel, une écoute privilégiée par un personnel formé, une information sur les droits des victimes, une aide et un accompagnement juridique et social dans les démarches à effectuer.

Le service VIFFILAVI peut intervenir à chaque étape de la procédure pénale, lors du dépôt de plainte ou en amont pour le préparer.

Le service VIFFILAVI propose un soutien psychologique et un accompagnement physique aux procès criminels ou lors de certaines audiences.

Le service VIFFILAVI travaille en lien régulier avec différents partenaires dans le souci d'une prise en charge globale : Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie, psychologues en commissariat, Tribunaux, UMJ³, CUMP⁴, Hôpitaux, avocats, services sociaux...

Ce service propose des permanences spécifiques femmes victimes de violences, jeunes victimes de violences et mariages forcés.

Des mesures de Justice restaurative sont mises en oeuvre en partenariat avec le SPIP⁵ : information, préparation et animation de rencontres entre auteurs et victimes d'une même infraction ou non à leur demande.

Des actions de prévention de la délinquance auprès des jeunes sont conduites avec des mesures de responsabilisation, de réparation, et d'accompagnement d'exclusion temporaire.

VIFFILAVI est adhérente à la **Fédération France Victimes** - qui regroupe l'ensemble des associations d'aide aux victimes réparties sur tout le territoire - et est conventionnée par la Cour d'appel de Lyon et à Citoyens et Justice (Fédération assurant des missions sociales, éducatives et judiciaires en



³ UMJ : Unité Médico-judiciaire

⁴ CUMP : Cellule d'Urgence Médico-Psychologue

⁵ SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

VIFFIL Formation Documentation

*Il n'y a pas d'aide sans connaissance. Aussi, les équipes de **VIFFIL** sont attachées à étudier la violence, à collecter les savoirs sur ce sujet.*

***VIFFIL** se veut moteur dans la recherche et élabore des projets à partir de son expérience humaine. Cette connaissance n'est pas réservée à son seul usage et, dans un but de prévention, **VIFFIL** est un point de diffusion du savoir à la disposition de quiconque peut le faire fructifier.*

Un savoir

VIFFIL collecte et diffuse des informations concernant les violences afin d'élargir son champ de réflexion et d'action dans l'accueil et l'accompagnement du public.



Le centre de documentation spécialisé sur les violences intrafamiliales met à disposition un fonds documentaire composé de livres, d'études, d'articles de presse, de brochures, d'adresses utiles et de vidéos, soit plus de 2000 références ainsi que des dossiers de presse spécialisée.

Ce service apporte une réponse personnalisée à toute demande d'information, de documentation, de conseil technique ou de formation.

La diffusion de l'information est optimisée par un bulletin documentaire bimestriel « **VIFFIL- DOC** » ainsi que par l'accès gratuit à notre portail documentaire à l'adresse : <http://viffil.centredoc.fr>

Ouvert aux étudiants et aux professionnels, en appui à leurs études ou à leurs pratiques professionnelles, ce centre est aussi un lieu d'échanges pour approfondir un sujet, trouver des informations concrètes, préparer des interventions, des mémoires, des thèses, des écrits, etc.

La consultation et le prêt sont organisés sur rendez-vous avec une participation financière annuelle.

Un partage des connaissances

L'organisme de formation **VIFFIL SOS FEMMES** propose des formations animées par des professionnels de l'association diplômés et porteurs de l'expertise dans l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences intrafamiliales et conjugales.

Ces formations sont destinées à des professionnels en exercice du secteur social, santé, scolaire et judiciaire qui souhaitent comprendre la problématique des violences conjugales, développer des capacités pour accueillir la parole et écouter des récits de vie complexes et sensibles, acquérir des réflexes cohérents et pertinents et ainsi mieux accompagner et orienter les victimes vers des partenaires experts.

« **Approche de la problématique des violences conjugales : traitement social et judiciaire** »

« **Les conséquences psycho-traumatiques chez l'enfant victime de violences au sein du couple** »

Plusieurs partenaires font déjà confiance à **VIFFIL** : la Faculté de médecine pour son Diplôme Inter Universitaire de victimologie, Les Hospices Civils de Lyon, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, les centres de formation des avocats, de la Police et de la Gendarmerie du Rhône, les institutions sociales (Amicale du Nid, l'Armée du Salut, Forum des Réfugiés...), les écoles Santé-Social du département pour la sensibilisation de ses futurs professionnels (aides-soignants, assistants sociaux/les, éducateurs de jeunes enfants/spécialisés, infirmiers, conseillers en économie sociale et familiale).

VIFFIL s'adapte à chaque professionnel et répond aux besoins formulés par les prestataires en proposant une pédagogie originale, interactive pour dire et faire parler et ainsi expérimenter des solutions possibles aux problématiques rencontrées.

Un support documentaire circonstancié est réalisé et actualisé par le centre de documentation, puis diffusé à l'appui de chaque intervention.

Grâce à la pluridisciplinarité de ses professionnels, **VIFFIL** élargit ses propositions de formation. Des psychologues du Service d'Aide aux Victimes **VIFFILAVI** interviennent auprès de nombreux professionnels (bailleur sociaux, rectorat, Interpol) et forment à la gestion du stress et du traumatisme. De nombreuses actions de sensibilisation sont portées par des juristes pour informer, prévenir et accompagner (prévention des risques, médiation restaurative, actions citoyennes, gestion des catastrophes collectives...)



PARTENAIRES FINANCIERS



FÉDÉRATIONS



156, cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE

Tel. 33 (0)4 78 85 76 47

Viffil.association@viffil.com

www.viffil.com

Retrouvez-nous sur notre page Facebook

